

douane et d'accise, les causes d'expropriation, les contestations relatives aux contrats, les réclamations de violation de droits d'auteur.

**Droit constitutionnel.** Cette section est chargée de coordonner le travail de consultation du ministère en matière de droit constitutionnel. Elle s'occupe également de politique à long terme en matière constitutionnelle et des problèmes de relations fédérales-provinciales.

**Droit criminel.** Les avocats de cette section participent à des procès en matière criminelle dans toutes les juridictions. Ils s'occupent, en collaboration avec des membres des six bureaux régionaux du ministère, des poursuites pour infractions aux lois et aux règlements fédéraux. Cette section est également chargée des affaires d'extradition. De plus, elle s'occupe, et c'est là une tâche très importante, du programme de modification du droit criminel, c'est-à-dire qu'elle examine et évalue les propositions provenant de multiples sources visant la modification du Code criminel et de certaines autres lois. Elle conseille le ministre de la Justice à cet égard.

**Jurimétrie.** Cette section est chargée d'effectuer des travaux et des recherches comportant l'utilisation de l'ordinateur aux fins de la recherche juridique et de la solution de problèmes juridiques. Elle collabore avec les autres sections du ministère aux programmes et activités faisant appel à l'informatique.

**Planification et recherche.** Cette section s'occupe des questions de droit dans des domaines de compétence fédérale qui ne semblent pas correspondre aux tâches habituellement exécutées par les autres sections du ministère. Par exemple, c'est elle qui a coordonné les travaux sur la protection de la vie privée et effectué des recherches sur la possibilité de constituer une commission fédérale des droits de l'homme.

**Législation.** Cette section a pour tâche de participer à la préparation de la loi à partir du moment où le Cabinet l'approuve en principe jusqu'à ce qu'elle reçoive la sanction royale. Elle s'occupe également des révisions périodiques des *Statuts du Canada* et des codifications administratives de certaines lois qui sont préparées entre les principales révisions.

**Conseil privé.** C'est à cette section qu'incombe la tâche d'examiner les textes réglementaires. Le Parlement délègue parfois à d'autres organes ou à d'autres fonctionnaires certaines fonctions législatives, et c'est cette section qui, en collaboration avec le greffier du Conseil privé, exerce une surveillance générale sur les textes législatifs résultant de cette délégation de pouvoirs et s'assure qu'ils ne débordent pas le cadre de l'autorité déléguée par le Parlement (voir *Loi sur les textes réglementaires*, 1970-71, chap. 38). Il arrive qu'on demande à la section de se charger de la rédaction de certains textes réglementaires. Les avocats de cette section agissent également à titre de conseillers juridiques du greffier du Conseil privé et de son personnel.

**Biens immobiliers et droit commercial.** Cette section s'occupe de toutes les questions touchant l'affectation de terres à des fins publiques.

**Contestations fiscales.** Les avocats de cette section représentent la Couronne pour tous les aspects de la plupart des contestations fiscales fédérales. La section exerce également une fonction consultative en matière de fiscalité auprès du ministère du Revenu national.

**Bureau central d'enregistrement des divorces.** Ce bureau a été établi lors de la promulgation de la *Loi sur le divorce* de 1968. Tous les divorces et toutes les demandes de divorce y sont enregistrés.

**Services aux bureaux régionaux et au ministère.** Cette section répond aux besoins de dotation en personnel ainsi qu'à d'autres besoins des six bureaux régionaux et des bureaux des ministères auxquels sont affectés des avocats du ministère de la Justice. On trouve des avocats du ministère de la Justice dans presque tous les ministères et organismes fédéraux à Ottawa.

On peut obtenir gratuitement, en s'adressant au ministère, un livret intitulé *Ministère de la Justice* qui décrit en détail le travail des sections. Cette publication a été rédigée en 1972 aux fins du recrutement et la plupart des renseignements qu'elle renferme sont encore à jour.